

## CONVENTION de PÉRIODE de CÉSURE

au titre de l'année universitaire **2024 2025**

Décret n°2018-372 du 18 mai 2018 et Circulaire MESRI - DGESIP A1-1 n° 2019-030 du 10 avril 2019

**Candidat.e à l'INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

NOM D'usage : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ MÉL : \_\_\_\_\_

Candidat.e à l'INSPE en Master MEEF parcours : \_\_\_\_\_  1<sup>ère</sup> année  2<sup>ème</sup> année

Demande une période de césure :  pour le 1<sup>er</sup> semestre  pour le 2<sup>ème</sup> semestre  annuelle

### Motif de la demande :

Formation dans un domaine différent de la formation d'inscription d'origine

Expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger

contrat de travail

expérience non rémunérée au titre de bénévole

stage (1)

Engagement de service civique en France ou à l'étranger

Engagement volontaire de service civique

Volontariat associatif

volontariat international en administration (VIA) ou en entreprise (VIE)

volontariat de solidarité international (VSI)

service volontaire européen (SVE)

service civique des sapeurs-pompiers

Projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur

Autre : .....

*(1) L'établissement d'une convention de stage sera obligatoire et l'inscription sera soumise au paiement des droits de scolarité.*

**Joindre :** - Une lettre de motivation synthétique décrivant le projet dans laquelle j'atteste que je n'ai pas bénéficié d'une précédente période de CÉSURE dans le même diplôme

- Toute pièce complémentaire que vous jugerez utile à l'instruction de la demande

Si la période de césure se déroule hors du territoire français métropolitain :

- Assurance rapatriement

- Assurance responsabilité civile et individuelle accident

- Attestation d'affiliation à la Caisse des Français à l'Étranger ou à une assurance privée pour le risque accident

du travail/maladie professionnelle (si le montant mensuel perçu dans le cadre de la césure est > à 554.50 €)

**Avis du responsable de Master MEEF :**  Favorable  Défavorable Signature : \_\_\_\_\_

Décision de la Directrice de l'INSPE : **"Le droit à la réinscription en M1 dépendra des conditions d'inscription au M1 pour 2025-2026. Celles-ci sont susceptibles d'évoluer. Si des changements réglementaires venaient à empêcher votre réinscription, l'INSPE décline toute responsabilité."**

Période de césure acceptée

*Pour que l'année de césure soit effective, une inscription administrative à l'INSPE est obligatoire. L'acceptation de la demande de période de césure ne préjuge pas de l'acceptation d'une convention de stage par les parties.*

Période de césure refusée

Motif du refus : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature et cachet de la Directrice de l'INSPE

